

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 497 - 2013 SG 134 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris-Louxor.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris-Louxor;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 18 arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à l'association Paris-Louxor 11 rue Labat- 75018 Paris au titre de 2013. simp19364.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 comme suit :

-6500 euros sur la fonction 33, nature 6574, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture. 2013_06071.

-3 500 euros sur la fonction 314, nature 6574, ligne VF02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.2013_03319.

